

Paris,
le mardi 11 juillet 2017

Émetteur : Pascal Clément, Chef de projet Climat social - Tel: 01 45 38 81 24 - bsi@ucanss.fr
Eléonora Russo, Chef de projet Formation - formation@ucanss.fr

Objet : BSI - Dispositif de formation à destination des professionnels de la fonction Ressources Humaines

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

Afin de mieux connaître les attentes des salariés de la Sécurité sociale, de mesurer les tendances du climat social au sein de l'Institution et d'orienter les actions et les politiques de ressources humaines, l'Ucanss met à disposition de tous les organismes du Régime général, du Régime agricole et du Régime social des indépendants l'accès à un baromètre social institutionnel (le BSI).

C'est un outil de connaissance de l'état d'esprit des salariés et de pilotage des actions en matière de ressources humaines. Mais c'est aussi un acte fort de communication, car les salariés ont l'opportunité de s'exprimer librement sur leur vécu professionnel.

Afin de répondre à ces enjeux forts de pilotage et de communication, l'Ucanss poursuit le déploiement de son dispositif de formation à destination des professionnels de la fonction Ressources Humaines en charge de l'analyse et de la communication des résultats BSI.

I - DESCRIPTIF ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE FORMATION

Ce dispositif de formation est composé de deux modules conçus et déployés en collaboration avec l'Institut de sondage BVA :

- **Élaborer un plan d'action en lien avec les résultats de l'enquête BSI - 1 jour**
 - Construire un plan d'action en lien avec les résultats de l'enquête locale
 - Bénéficier et solliciter l'intelligence collective pour construire un plan d'action
 - Intégrer les enjeux d'un plan d'action
 - Mettre en pratique de la méthode autour d'un cas concret
 - Encadrer l'élaboration d'un plan d'action en groupe
- **MACOM - Mieux communiquer autour des enquêtes locales de climat social - 1 jour**
 - Sensibiliser aux fondamentaux d'une communication réussie
 - Comprendre et mieux gérer les spécificités de la communication liée au BSI

- Découvrir les différents profils de communication pour mieux identifier ses zones de confort et adapter sa communication aux autres profils
- Expérimenter les outils et techniques présentés par des exercices pratiques
- Faciliter l'ancrage mémoriel du contenu par l'utilisation d'outils visuels efficaces



- Permettre la mise en application ultérieure des techniques et outils au sein des organismes

II - COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique de chacun de ces deux modules est fixé à 500 € HT

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement et à l'hébergement.

Un dispositif bénéficiant d'une prise en charge à 100%

Le fonds conventionnel de branche s'ouvre à la prise en charge des 2 modules BSI dispensés par BVA. Cette possibilité, validée par les partenaires sociaux lors de la réunion de la CPNEFP de juin, vous permet de demander le remboursement de cette formation par Uniformation via votre espace adhérent.

Cette formation n'étant pas dispensé par l'institut 4.10, il est nécessaire d'opérer les demandes de remboursement auprès de l'OPCA, dans le cadre d'une prise en charge à 100% des frais pédagogiques.

Contrairement au dispositif habituel, il n'y a pas de demandes d'engagement à réaliser mais uniquement des demandes de règlement.

Il vous faudra sélectionner "*Financement Uniformation et autres partenaires*"

Les pièces à fournir lors de la demande de remboursement sont :

- la facture de l'organisme de formation par adhérent
- l'attestation de présence en relation avec la facture par demi-journée et contre signée par le formateur.

La gestion des demandes de remboursement est assurée par le Centre de Traitement National de votre OPCA Uniformation.

III - CALENDRIER ET INSCRIPTION

Pour connaître le calendrier et les modalités d'inscription, je vous invite à contacter le Chef de projet Climat social dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincu de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'assurance de ma considération distinguée.



Gaudérique Barrière
Directeur délégué